

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	10	10

Le treize novembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Maxime Julliard, Maire, Mme Bernadette Bouvier, M. Didier Lacroix, Mme Dominique Lacroix, M. Cyprien Tournier, Adjoints, Mme Annie Mayer, Mme Louissette Beetschen, Mme Valérie Boulet, M. Christophe Baud, M. Kristopher Degardin.

Date de la convocation
8 novembre 2024

Absents :

M. Jérôme Preti
M. Paul Chappuis

Date d'affichage
8 novembre 2024

Quorum
7

Secrétaire de séance : Mme Louissette Beetschen

N°D2024-075

7.Finances locales. 7.10. Divers. 7.10.2. Tarifs

AJOUT D'UN TARIF APPLICABLE AU CIMETIERE COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code civil,
Vu la délibération n°2024-005 du 21 février 2024,
Considérant qu'il convient de procéder à l'ajout d'un tarif relatif aux cavurnes,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'ajout du tarif d'une concession cavurne (pour 4 urnes maximum) à effet de la présente délibération du cimetière communal comme suit :

Rappel des tarifs des concessions :

Concessions	Durée	Redevance	Montant des installations
Terrain commun	Jusqu'à 5 ans	Gratuit	-
Pleine terre non constructible	30 ans	200,00 €	-
Caveau 2 places	30 ans	300,00 €	1 740,00 €
Caveau 3 places	30 ans	300,00 €	2 100,00 €

Columbarium	Durée	Redevance
Case urnes cinéraires ancien columbarium (n°1 à 19)	30 ans	500,00 €
Case urnes cinéraires nouveau columbarium (n°20 à 43) y compris plaque inscription	30 ans	950,00 €
Plaque d'inscription supplémentaire pour le nouveau columbarium	-	54,00 €

Jardin du souvenir	Redevance
Plaque pour la colonne	50,00 €

Nouveau tarif ajouté :

Cavurne	Durée	Redevance
Cavurne (n°1 à 3) pouvant accueillir Jusqu'à 4 urnes	30 ans	520,00 €

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Louisette BEETSCHEN

Pour extrait conforme

Le Maire
Maxime JULLIARD